



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2024_056

L'an deux mille vingt-quatre, le **29 Octobre** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Bures en Bray.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Musique à l'école

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 22

Absents : 2

Absents excusés : 9

Pouvoirs : 0
Votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M Jacky Lévêque

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky, Mme BRETON Charlyne
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine Abs excusée
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc abs excusé
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian Abs excusé
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert Abs excusé, M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne, M. DUPUIS François
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs, M. ROBIN Emmanuel Abs excusé
LONDIINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François Abs excusé, Mme DEPOIX Marie-Claude Abs excusée, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELIER Nathalie Abs
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David Abs excusé
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISINVAL	Mme LEDUE Sabine
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINTE PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs excusé, M. TAFFIN Guy

Le conseil communautaire délibère et décide de prendre en charge 50% des frais des interventions musicale à l'école, plafonnée à 1000€. Cette délibération est valable à partir de 2025 et remplace la délibération 2024-053, et reste valable pour les années qui suivent jusqu'à nouvel avis du conseil communautaire.



BILOQUET Armelle